



prêt à la consommation en 1992

Par **chailou**, le **07/03/2013** à **10:42**

bjr, j'ai été contactée il y a plusieurs mois au téléphone, en me disant que depuis 92 je dois plus de 20 000 euros à une sté de consommation dont ils ont rachetés mon dossier. Maintenant c'est lettre d'huissier de chez eux me disant qu'ils vont contacter un huissier territorial pour la saisie de mon cpte, de mes biens, ma voiture, je ne sais à quel saint me vouer, car je ne souviens pas d'avoir fait ce crédit à la retraite j'ai à peine 1000 euros pour survivre que dois je faire merci de m'aider. Ils me disent que c'est 30 ans le délai de recouvrement, seul les derniers dossiers le recouvrement est de 10 ans, c'est téléphone tous les jours auxquels je ne réponds plus. Dois je prendre un avocat ou faire le mort, mais cela ne résoudre pas le problème, en plus ces gens ne sont pas très aimables, dois je aller à ma banque leur demander conseil, peuvent ils me vendre la maison sur laquelle j'ai un crédit de 450 euros par mois, je ne sais pas si il ya une solution, juste de me foutre en l'air tellement j'en ai marre, est ce que ces gens peuvent surgir dans votre vie comme cela, aller sur votre cpte, bien sure avec l'aide d'un huissier et combien doivent ils laisser pour vivre en plus ma banque quand j'ai fait mon crédit pour la maison, m'a donnée un papier sur lequel un autre bourguignon né à la même date que moi existe, mais cela les autres ne veulent rien entendre merci de me répondre si l'on peut faire quelque chose

Par **DefendezVous**, le **07/03/2013** à **23:43**

Ne Payer rien!!!

Dans les faits que vous indiquez il y a certainement des prescription. La prescription n'est pas trente ans.

[fluo]Il vous faut un avocat et vite![/fluo]

Pensez à l'aide juridictionnelle et/ou la protection juridique qui est parfois incluse dans les contrats d'assurance ou de carte bleue.

Le droit bancaire est compliqué et les banques l'utilisent à leur avantage. (j'exerce en droit bancaire et des assurances, je sais de quoi je parle)

Par **chailou**, le **08/03/2013** à **09:16**

merci de m'avoir répondu, car je n'en dort plus, je vais voir pour prendre un avocat avec l'aide

juridique merci